

Collecte de l'eau de pluie

Les chasses d'eau sont alimentées par de l'eau potable. Puisque les toilettes représentent 20% de l'eau utilisée dans une maison, à raison de 5 à 10 litres par chasse d'eau, cela constitue un gaspillage aberrant.

La communauté de communes de Flandres intérieure a mis en place une aide financière pour accompagner les habitants qui souhaitent installer à leur domicile une cuve de récupération d'eau de pluie. Cette aide financière prévoit le versement d'un montant maximal de 1000 euros pour les foyers portant ce type de projet. La collectivité prend en charge 20% du montant des travaux dans la limite de 1000 euros.

L'installation d'un tel dispositif permettrait de réduire la consommation d'eau potable lorsque cela n'est pas nécessaire, par exemple pour les toilettes, l'arrosage ou le nettoyage.

Le canton de Berne devrait en faire de même, en aidant financièrement les habitants à l'acquisition de barils de collecte d'eau de pluie.